



## Depart anticiper a la retraite

Par **triumph**, le **23/05/2009** à **08:19**

Bonjour,

j'ai 52ans j'ai commencé mon activité professionel à 14ans et totalise 38ans de travail actif et 152 trimestres.

la direction m'a annoncé la supression de mon poste de travail

de ce fait je serai licencié étant ensuite au chômage et sans trouvé un autre emploi dans l'immédiat la période de chômage est t'elle pris en compte pour le calcul de mes trimestres.

d'autre par que pourrai je perdre comme avantage.

dans l'attente merci de me répondre  
cordialement christine

Par **kingdom**, le **04/06/2009** à **15:08**

oui les trimestre de chaomage seront pris en compte pour le calcul de la période de cotisation (mais pas en revenu): [http://www.legislation.cnav.fr/web/regle/regle\\_frame.htm](http://www.legislation.cnav.fr/web/regle/regle_frame.htm)